

Billet de Ronceval : on parle du silence... !

Autor(en): **St-Urbain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **87 (1960)**

Heft 6

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-231830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ON PARLE DU SILENCE... !

Probablement que ça vient de l'âge : on a beau dire que mieux vaut ne pas trop réfléchir, on est quand même bien obligé de songer à penser un brin ! Donc, en attendant que les gens soient sortis de l'église pour s'en aller, on était là, trois ou quatre autour d'une table. Personne ne pipait mot. Le silence était là, et, tout d'un coup, le petit Henri se sentit appelé à dire la moindre pour ranimer la conversation :

« Oui, ma foi ! » qu'il a dit, et il n'a pas osé aller plus loin. Léon a appondu :

« Ah ! oui. Bon alors ! » Et ce tonnerre de silence est retombé : on aurait entendu cressener une souris...

Le greffier s'est râclé un brin la gorge et il s'est lancé dans un de ces discours pleins de choses dont il a le secret :

« Vous êtes des jolis, avec vos « Oui, ma foi !... Bon alors ! » Croyez-vous que vous faites quelque chose de sorte avec vos mots qui ne veulent rien dire ? Parlez pour dire quelque chose, ou, alors, taisez-vous et laissez réfléchir ceux qui en ont envie ! »

« Mettons que vous ne savez rien de neuf. Bon ! Mais il y a des tas de vieilles choses qui valent la peine de repasser ! »

Alors, Jules du Chalet, à l'autre table, a vidé son verre et il a dit comme ça :

« Greffier ! tu es un homme instruit, respect ! seulement pourquoi veux-tu à tout prix que ces pauvres gars parlent pour parler ? Toi, bien sûr, tu as toujours quelque chose à dire, du vrai, du solide, mais nous, que veux-tu qu'on raconte : des histoires de quand on était petits ou des souvenirs de la mob ? Je t'assure que, des fois qu'il y a, les plus beaux discours sont ceux qu'on n'a pas prononcés. »

Le greffier a répliqué :

« D'accord, Jules, mais que des amis, autour d'une table, n'aient rien à se dire, là, pour le plaisir, c'est un peu inquiétant. Les dames, elles, elles ont vite trouvé un sujet de conversation : dire des choses des absentes ! Nous, on pourrait parler de notre travail, de nos préoccupations, de nos projets, mais rester là, comme des momies, ma foi non ! »

Jules a appondu :

« Parler est bien, oui, mais, des fois, entre amis à de vrai, on n'a pas besoin de déclarer, tout haut, qu'on a trouvé un bon coin, qu'on y est bien, ou quoi ? »

André se leva tout droit et, en sortant, il dit :

« C'est un beau sujet de conversation, le silence, on en parlerait pendant des heures ! »

On se regarda, sans rien dire, bien sûr, parce qu'on savait que chez lui, c'est sa femme qui cause, et fort, et longtemps, ce qui fait que le silence lui plairait assez... St-Urbain.

UN PETIT VERRE... QUI DONNE GRAND APPÉTIT !

**Les « Bons Romands » sont toujours prêts
à prendre ... un apéritif « Diablerets » !**